

Référence : C.2 – C.2.2 – 13 – MAMP CT6



Extension des points d'apport volontaire en colonnes semi enterrées en habitat vertical sur le territoire du Pays de Martigues

C.2.2 Optimisation de la collecte des flux de collecte sélective (EMR, PAPIERS et VERRE)

ACTEUR ET TERRITOIRE



METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CT6

Le Pharo
58 boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Mme Emilie RINALLO

Chargée de missions
04 42 90 66 07

emilie.rinallo@ampmetropole.fr

CONTEXTE

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE. En amont du montage du projet, il y a eu une étude de terrain préalable des différents points de collecte existants (tri + OM) en fonction du nombre d'habitants sur le quartier de Saint Roch. L'objectif était d'optimiser le mode de collecte et ses équipements par la mise en place de colonnes de plus grande capacité. Auparavant il s'agissait d'une collecte en point de regroupement (bacs) avec les désagréments que cela peut comporter dans un quartier (insalubrité, bac errants, incivilités).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Réduire l'impact des déchets sur le patrimoine naturel régional (dispersion, stockage, incinération)

Objectifs quantitatifs

Installation des **33 colonnes semi-enterrées** sur les 7 sites du quartier Saint Roch à Martigues

Résultats quantitatifs

Malheureusement cette mise en place n'a pas permis en 2022 d'améliorer les performances de tri générales (PAV et PAP). Les tonnages collectés en PAV et PAP stagnent (- 2% soit 3 339 T tous flux confondus) par rapport à l'année de référence 2017

Résultats qualitatifs

- ✓ Renforcer et adapter les équipements pour améliorer le taux de valorisation des déchets (collecte, le tri et le traitement des déchets au niveau local)
- ✓ Mener les usagers à plus et mieux trier et ainsi mieux valoriser
- ✓ Optimisation des schémas de collecte
- ✓ Amélioration du visuel des équipements de tri



MISE EN ŒUVRE

Les travaux d'installation des 33 colonnes semi-enterrées sur les 7 sites du quartier Saint Roch à Martigues sont réparties sur les 7 sites (îlots) suivants :

Description de l'action

- ✓ Le Coteau / 3 colonnes (5m³) OM, 1 colonne (5m³) emballages recyclables et 1 colonne (3m³) verre
- ✓ La Chaufferie / 1 colonne (5m³) OM, 1 colonne (5m³) emballages recyclables et 1 colonne (3m³) verre
- ✓ Allée Degas / 5 colonnes (5m³) OM, 2 colonnes (5m³) emballages recyclables et 1 colonne (3m³) verre
- ✓ Av Paradis parc haut / 2 colonnes (5m³) OM, 1 colonne (5m³) emballages recyclables et 1 colonne (3m³) verre
- ✓ Av Paradis parc milieu / 2 colonnes (5m³) OM, 1 colonne (5m³) emballages recyclables et 1 colonne (3m³) verre
- ✓ Av Paradis parc bas / 1 colonne (5m³) OM, 1 colonne (5m³) emballages recyclables et 1 colonne (3m³) verre
- ✓ Renoir / 3 colonnes (5m³) OM, 2 colonnes (5m³) emballages recyclables et 1 colonne (3m³) verre.

Soit au total : 17 OM / 9 EMR / 7 verre

Planning

La fourniture de colonnes semi-enterrées a été commandée et facturée en 2021.

Marché de travaux notifié le 17 novembre 2021, avec un ordre de service au 22 novembre 2021, et une date d'achèvement des travaux au 11 mars 2022.

Moyens humains

Société Eurovia

Moyens financiers

163keuros en équipement + 190keuros en travaux

Moyens techniques

Société Eurovia pour la partie travaux
L'acquisition des équipements a été faite via l'UGAP

Partenaires mobilisés

Communes, bailleurs, prestataires

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

- Etude préalable du maillage du territoire
- Les colonnes semi-enterrées ont remplacé des conteneurs de capacité 660 litres sur roulettes, regroupés sur des sites très réduits, non aménagés et nécessitant des manutentions importantes.
- Parallèlement, cette action a réduit les coûts de fonctionnement et l'impact carbone sur l'environnement par une diminution des fréquences de collecte.
- Pour mener à bien cette opération, les bailleurs concernés ont été parties prenantes en supprimant les locaux de stockage des conteneurs propices au risque incendie.
- Le tri pour les habitants est facilité par la proximité des équipements. Ce critère est majeur pour amener les usagers à plus et mieux trier et ainsi mieux valoriser.

Difficultés rencontrées

Coordonner les marchés publics, d'acquisition de matériel (période de Covid) et de travaux

Recommandations

Anticiper les demandes